



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres en**

**exercice** : 15

**Présents** : 11

**Votants**:13

**Convocation le** :  
20/03/2023

**Séance du lundi 27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

**Sont présents** : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

**Représentés** : PEYCELON Guillaume par MAY Michelle, MEFTAH Pascal par BAROU Guy

**Absents et Excuses** : MARECHAL Jacques, MEYNIEL Catherine

**Secrétaire de séance** : MARIANI Jean-Michel

Robert JOANIN expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de rénovation d'éclairage au stade de foot DUPUY DROUOT.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

	travaux	montant % PU	participation commune
Reprise peinture des 2 mâts du terrain de Foot	415€	60%	249€
<b>TOTAL</b>	<b>415€</b>		<b>249€</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Rénovation éclairage stade de foot " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution. Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois. Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année. Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Objet de la délibération :

**RENOVATION DE  
L'ECLAIRAGE DU  
STADE DE FOOT**

Fait et délibéré  
Pour le Maire

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2023  
042-214200875-20230327-DE\_2023\_022-DE

DE\_2023\_022



Le Maire, Carine GANDREY

RF  
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2023  
042-214200875-20230327-DE\_2023\_022-DE